



## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 6 MARS 2023

### Présents :

Monsieur le Maire : Michel HUTASSE

Les Adjoints : Brigitte LECOURT, Gilles NOIRET

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Corinne TROUILLE, Florence CUILIER, Lydie HUET  
Stéphane BONNEVIE, Benoît GRIFFAUT, Jackie HUTASSE, Patrick BUACHE, Hugues PEREIRA.

Absents : Charlie HIVET, Bruno STELMASZYK.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles NOIRET

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 février 2023 ;
  - Délibération pour participation au voyage scolaire école élémentaire, fixation du montant de financement définitif ;
  - Délibération pour modification du P.L.U ;
  - Délibération pour modification des tarifs de location de l'espace culturel ;
  - Délibération pour augmentation de la cotisation annuelle du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims ;
  - Information sur l'augmentation des tarifs de gaz applicable à la collectivité ;
  - Échange sur les participants au voyage à l'assemblée nationale ;
- Questions diverses

**1/ Approbation du dernier compte-rendu** du Conseil Municipal du 6 février 2023 **Lu et Validé**

Observation : Néant

**Signatures des Membres présents**

<b>DELIBERATIONS</b>	Contre	Pour	Abstentions	Observations	N°Délibération
Délibération pour participation financière classe de découverte à DOLUS D'OLERON en juillet 2023 Classe de CE -CM	0	13	0		06-2023
Délibération pour modification PLU commune	0	13	0		07-2023
Délibération pour modification des tarifs de location de l'espace culturel	0	13	0		08-2023
Délibération sur l'augmentation de la cotisation annuelle du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims	13	0	0		09-2023

### **Ordre du jour :**

Points abordés :	Décisions / Responsables
<p><b>1) Participation de la commune au financement de la classe de découverte des élèves de la classe de CE et CM</b></p> <p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en date du 5 décembre 2022 (délibération n° 25/2022) les élus avaient validé la participation de la collectivité pour le voyage scolaire « classe découverte du 03/07/2023 AU 07/07/2023 à DOLUS D'OLERON ».</p> <p>Le financement est assuré pour 1/3 par l'association LM L'ECOLE, 1/3 par les parents et le solde soit 1/3 pour les communes de LUDES et MAILLY-CHAMPAGNE.</p> <p>Après retour des familles le nombre d'enfant total qui participent au séjour s'élève à 38 élèves.</p> <p>La commune de Mailly-Champagne participerait pour 13 élèves à hauteur de 160.00 € par enfant soit un coût total de 2080,00 € ttc. La répartition financière des enfants par commune s'effectue en fonction du lieu d'inscription à l'école élémentaire (Ludes ou Mailly-Champagne).</p> <p>Afin de pouvoir valider la participation financière de la commune et effectuer son paiement avant vote du budget primitif, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur cette proposition.</p>	<p>Secrétariat : Paiement à effectuer A l'association LM l'école</p>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :**

- D'octroyer une participation financière de 2080,00 € ttc pour le voyage scolaire à DOLUS D'OLERON.
- De verser la subvention sur le compte de l'association LM L'école.

## **2) Modification du P.L.U**

Monsieur le Maire rappelle qu'une discussion avait été ouverte :

- 1) Sur la suppression des plans d'alignement suite à des demandes de travaux ne pouvant se réaliser sur les parties d'habitation se trouvant concernées par l'alignement (notamment dans le cas de réfection de toiture.). Devant cette situation, il avait été évoqué d'envisager la suppression de ces plans.
- 2) Sur un projet d'échange de terrain entre la sté TAITTINGER et Monsieur Samuel ROGUET en vue de la construction par la sté TAITTINGER d'un hangar en zone A du PLU.  
En l'état actuel la zone A ne permet pas la réalisation du projet de la sté TAITTINGER. Pour se faire il conviendrait de modifier cette zone et une procédure de modification du P.L.U est indispensable. (Passer la zone A en AX).

Considérant le besoin de faire évoluer le PLU pour permettre la délocalisation du bâtiment viticole TAITTINGER situé au cœur du village et ainsi limiter les problèmes de sécurité, circulation et stationnement. Monsieur le Maire propose de solliciter les services du Grand Reims pour engager une procédure de modification de PLU.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
Il est décidé,

- de solliciter la Communauté urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure de modification du PLU.

A noter après réflexion des membres présents que cette modification ne prendrait pas en compte la suppression des plans d'alignement qui nécessite un travail considérable par la mise en place d'une enquête publique (chaque propriétaire concerné devant être prévenu individuellement)

## **3) Modification des tarifs de location de l'espace culturel**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 les tarifs de gaz proposés par le groupement d'Achat mis en place par le SIEM

Secrétariat :  
Délibération à transmettre  
Au pôle de Rilly la Montagne



<p>Monsieur le Maire informe les élus du désistement de la personne devant prendre en location le logement communal et ce suite au coût Du chauffage annoncé à la suite de la hausse des tarifs du gaz.</p> <p>Après divers échanges les élus devant le manque à gagner (650.00 € de loyer mensuel) décident de faire une nouvelle proposition à cette personne pour minimiser la perte de revenu de la collectivité.</p> <p>Des problèmes d'accessibilité pour accéder à la benne à verre de la rue Roger Arnoult sont régulièrement rencontrés par les services de collecte des déchets du Grand Reims. Devant cette situation, les élus ont décidé d'interdire le stationnement côté vignes de la rue Roger Arnoult.</p> <p><b>Programmation de réunion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission finances : Discussion sur le vote du budget 2023 Lundi 27 Mars 2023 à 18 heures.</li> </ul> <p>Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 3 avril 2023 : 19h30</p> <p>Fin de séance : 21 heures 20</p>	<p>Monsieur le Maire prendra contact avec cette personne Pour lui communiquer la participation chauffage retenue par les élus en plus de la location.</p> <p>Secrétariat : Arrêté à rédiger et agent communal : mise en place d'un panneau.</p> <p>Secrétariat : Etablir la convocation</p> <p>Secrétariat : Etablir ordre du jour et convocation</p>